

## DECLARATION LIMINAIRE CT DU 23/01/2020

C'est dans un contexte pour le moins morose que doit se tenir ce CT aujourd'hui.  
Pour rappel, la mise en place du nouveau régime de retraite par points, prévoyant également la fin des régimes spéciaux a jeté dans la rue de nombreux concitoyens dénonçant :

### 1 - pour les fonctionnaires la fin de ces régimes

En effet, si vu de loin , on peut s'étonner du nombre de ces régimes dérogatoires et de leurs spécificités en apparence avantageuses, il faut quand même rappeler leur origine et à y regarder de plus près le côté prétendument avantageux ne l'est pas tant que ça.

Pour s'en tenir au nôtre seulement, rappelons que le calcul sur les 6 derniers mois au lieu des 25 meilleures années d'activité dans le privé se justifie par l'absence d'intégration des primes pour le calcul de nos retraites, ce qui se traduit par une perte substantielle de revenus au moment du départ en retraite, d'autant que nous ne touchons pas d'indemnités ni de primes de départ.

D'ailleurs, face aux réactions de certains, les régimes dérogatoires reflourissent mettant à mal le principe d'universalité du nouveau régime de retraite, preuve s'il en était que les régimes en question avaient bien une raison d'être.

2 - la suspicion vis à vis du calcul de ce point, les français n'ayant plus confiance dans le gouvernement qui annonce qu'il n'y a pas de problème d'équilibre financier, puis qui au contraire, suite aux conclusions du rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) souligne l'urgence de la réforme afin d'obtenir un équilibre dès 2020 et pour enfin par la voix de M Delevoye (et sous la pression de la rue) nous dit qu'il n'y a pas urgence et qu'on peut reporter la date d'entrée en vigueur du nouveau régime de 10 voire 15 ans.

Comment dans ces conditions leur faire confiance sachant que le but est bien au final de faire baisser le niveau des pensions pour atteindre l'équilibre pour 2027 ?

M DELEVOYE a été remplacé depuis par M PIETRASZEWSKI mais il est bien chargé de nous vendre la même soupe.

D'ailleurs, est apparue la notion d'âge d'équilibre qui fait qu'à partir des départs en retraite en 2022, il faudra travailler plus longtemps pour ne pas être pénalisé sur le montant de la pension.

Sous la pression de la rue, et pour que ni M Berger ni M Philippe ne perdent la face, le 1<sup>er</sup> ministre consent à retirer provisoirement l'âge pivot de 64 ans du projet de loi tout en conservant le principe d'un âge d'équilibre mais ne nous y trompons pas, le report est conditionné à l'équilibre financier, sachant que le niveau des retraites ne doit pas baisser (encore une chance) et que le coût du travail ne doit pas augmenter.

Au passage, il est symptomatique de parler du coût du travail au lieu de parler de ce qu'il rapporte en termes de bénéfices et de distributions de dividendes.

A défaut d'accord sur les modalités de financement du nouveau régime d'ici la fin avril 2020, le gouvernement passera en force et ce sera le retour de l'âge d'équilibre à 64 ans.

Voici donc la seule concession provisoire du gouvernement après plus d'un mois de grève, mouvements et actions en tout genre. Le gouvernement a joué le pourrissement avec un cynisme rare en choisissant une date pour l'annonce de son projet de loi qui ne pouvait que, par les réactions

qu'elle a engendrées, fragiliser les entreprises à une période de l'année où elles réalisent une importante part de leur chiffre d'affaires et entraîner des perturbations monstres dans les transports à une période où les Français se déplacent massivement pendant les fêtes de Noël. Cela permet au passage de rendre la grève impopulaire en jouant sur la lassitude des uns et des autres.

Mais attention aux rancoeurs qui s'additionnent, à la radicalisation de certains, à l'amertume et aux conclusions électorales qui pourront en être tirées.

Par ailleurs, les agents ont été profondément agacés pour ne pas dire plus par le dernier document de 10 pages intitulé « orientations stratégiques dans le cadre de la démarche de contractualisation » visant une fois encore à tenter

- de les persuader du bien-fondé des réformes à venir,
- de leur faire croire qu'ils peuvent modifier, proposer, influencer sur celles-ci,
- et de les faire adhérer à celles-ci

Nous avons fait remonter nos observations par l'intermédiaire de nos chefs de services, qui eux-mêmes ont dû vous faire part de leurs propres remarques sur la démarche.

□ Comment notre DG peut-il croire que l'on peut adhérer à une telle démarche lorsqu'on nous culpabilise d'avoir fait toute notre carrière dans cette administration et d'être insuffisamment ouverts sur l'extérieur alors que c'était justement le « deal », le contrat que l'on a signé avec elle qui fait que en cas de départ dans les 5 ans, nous étions tenus de rembourser les frais de scolarité, que notre qualité de fonctionnaire nous donnait droit à un statut dont le but (oublié depuis par nos politiques) était d'instituer une égalité entre tous les citoyens en nous offrant une formation en début et en cours de carrière de qualité, une rémunération identique et un parcours de carrière attractif pour éviter toute corruption et nous fidéliser.

Ces droits sont également assortis de devoirs : loyauté, discrétion, secret professionnel ainsi qu'une série de règles déontologiques qu'on ne manque pas de nous rappeler pour nous rafraîchir la mémoire.

C'est grâce à cette culture « administrative » que nous avons développé cette conscience professionnelle et ce sens du service public que l'on nous reconnaît aujourd'hui mais que l'on va jeter avec l'eau du bain.

En effet, le recours massif aux contractuels, qui par définition ne seront recrutés que pour des périodes limitées dans le temps, ne permettra pas d'obtenir d'eux le même degré d'implication. Mais il est vrai qu'ils présenteront un autre avantage non négligeable : ils n'auront pas les mêmes velléités contestataires.

☞ Comment notre DG peut-il croire que l'on peut accepter de scier la branche sur laquelle nous sommes assis sans sourciller ?

☞ Comment notre DG peut-il croire que l'on ne se sente pas insultés par notre président de la République lorsque ce dernier devant un parterre de chefs d'entreprise déclare en parlant des agents chargés du contrôle : « Vous pouvez le dire de ma part : quand quelqu'un arrive et vous met pour la 1ère fois la douille, vous dis je vous mets tout de suite des pénalités plein pot, vous pourrez lui dire, « j'ai vu le président de la République, il nous a dit qu'il y avait le droit à l'erreur ! S'ils ne sont pas au courant vous m'écrirez ! Et ce sera corrigé ! »

☞ Comment notre DG peut-il croire que l'on n'a pas compris que ces réformes ont essentiellement pour but de supprimer des emplois sous couvert de modernisation, de simplification, d'adaptation au monde moderne, d'informatisation.... ?

Certes, tous ces noms en « tion » ont induit des disparitions de tâches mais n'aurait-on pas pu en profiter pour injecter les gains d'emplois dans la lutte contre la fraude fiscale ?

La cour des comptes constate une chute des résultats que M Darmanin s'empresse de mettre sur le compte de la fraude à la TVA des Amazon et autres grandes entreprises.

Nous espérons que vous avez fait remonter sans les édulcorer les synthèses de nos chefs de services  
Les agents en ont assez de ces réformes incessantes et du manque de considération dont ils font l'objet.

Enfin, comme tous les ans et ce depuis des années, nous avons eu communication de notre cadeau de Noël à savoir les suppressions d'emplois.

Ce sont encore 17 suppressions de postes pour le 87, 5 pour le 19 et 5 pour le 23 pour l'année 2020.  
Nous avons boycotté le dernier CT pour protester une fois encore contre ces suppressions d'emplois.

Comme d'habitude et comme l'administration en a le secret le calcul de ces suppressions est d'une complexité rare.

Reprise d'emplois fléchés, renforts et redéploiements, contribution proportionnelle, correctifs :

- charges et enjeux
- environnemental
- opérationnel

mais bien au final 17 suppressions

Vous allez certainement nous dire qu'elles sont indolores :

- que de toute façon certains postes n'étaient pas pourvus,
- qu'elles sont liées à des transferts d'activité,
- qu'il n'y a pas de « licenciement »,
- que les départs en retraite permettront d'absorber ces suppressions.

Mais au final, ce sont autant de postes qui ne pourront être pourvus par des collègues qui attendent de redescendre dans le département, ou par des collègues qui en local auraient pu les obtenir.

Nous voterons bien entendu contre ce projet qui va fragiliser encore davantage un équilibre déjà plus que précaire et rendre les conditions de travail encore plus difficiles pour les agents.